

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 18 (1880)  
**Heft:** 22

**Artikel:** Qui casse les verres les paie  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-185806>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Qui casse les verres les paie.**

Voilà un proverbe bien souvent employé pour dire que tout individu qui cause un dommage à autrui est tenu de le réparer. En connaît-on l'origine ? Elle est due à un ouvrier, membre de la communauté des vitriers-verriers de Paris, établie par lettres patentes de Louis XI en 1475. C'est une anecdote assez curieuse.

Un vitrier ambulant fut heurté par un passant dans la rue des Prouvaires qui débouchait alors à Saint-Eustache.

Cet ouvrier était en train de poser des vitres au rez-de-chaussée d'un grand hôtel appartenant à un riche épicier nommé Laurent Herbelot. La hotte du vitrier fut culbutée et plusieurs vitres brisées. « Peste soit de vous ! dit Laurent en passant, vous êtes cause que la demeure dans laquelle doit venir demain loger le roi de Portugal ne sera point close ; les carreaux manqueront aux fenêtres. »

Le passant tout confus se disposait à s'esquiver, quand le vitrier, le prenant à la gorge, lui dit :

— Halte-là, mon damoiseau, ne fuyez point si vite, réglons nos comptes ; qui casse les vitres les paie !

— Et combien ?

— 15 sols par vitre ; il y en a quatre.

Le passant paya 3 livres et s'éloigna.

Le proverbe se popularisa. Les cabaretiers se l'approprièrent, et, comme chez eux on casse beaucoup de verres, ils pendirent à leur porte, à l'adresse des ivrognes, un écriteau avec cet avertissement : « Qui casse les verres les paie ! »

La communauté des vitriers de Paris fixa depuis cette époque à 40 sols le prix de toute vitre brisée à la devanture d'une boutique, quelle que fût sa grandeur, lorsque le bris était dû à un accident fortuit. Ce fut un tarif qui resta longtemps en usage. Aujourd'hui que les boutiques parisiennes sont ornées de glaces de prix, le chiffre de 40 sols n'est plus de mise.

Un mège comparait devant le tribunal de police, accusé d'exercice illégal de la médecine :

*Le président.* — Comment exercez-vous, n'étant pas reçu docteur ?...

*Le mège.* — J'avais acheté un brevet en Amérique, et je croyais que ça suffisait dans mon pays.

— Sur dix ordonnances que vous avez prescrites à dix malades, neuf de ces derniers sont morts.

— Hélas !

— Comment se fait-il que le dixième s'en soit tiré ?...

— Je vais vous dire, monsieur le président, il a refusé de prendre ma médecine !...

Un brave campagnard des environs d'Yverdon, dont l'épouse était allée à Neuchâtel, ne la voyant pas revenir, était fort inquiet. Il s'achemina alors vers la gare, et s'adressant au premier employé qu'il rencontre et lui dit : « Pardon, monsieur, au-

riez-vous peut-être vu une dame descendre du train de Neuchâtel ? »

L'employé en est encore tout rêveur.

Alexandre Dumas dinait chez le docteur Gistal, à Marseille. Au café, l'amphytrion pria son hôte d'honorer son album d'une improvisation quelconque.

— Volontiers, répond Dumas.

Et il écrit sous les yeux du docteur, qui le suit du regard :

Depuis que le docteur Gistal  
Soigne des familles entières,  
On a démolî l'hôpital...

Le docteur, enchanté, s'écrie : — Flatteur :

Mais le poète ajoute :

Et l'on a fait deux cimetières.

Tableau !

Le mot du logogriph de notre précédent numéro est : *veau*. La prime a été gagnée par M. Alfred Lenoir, notaire à Morges.

**Charade.**

Tout au milieu du nez se trouve mon premier ;  
Un vil insecte, à mon dernier,  
Dans son recoin travaille avec constance ;  
D'un Dieu créateur, mon entier  
A l'Univers annonce la puissance.

**Prime :** *Un porte-monnaie.*

**Opéra.** — Lundi, représentation de **Martha**, opéra comique en 4 actes, au bénéfice de M. Vanaud, régisseur. — Bureaux à 7 1/2 h., rideau à 8 h.

*Pour paraître dans le courant de Juillet :*

**FAVEY et GROGNUZ**

OU

**Deux Paysans vaudois à l'Exposition universelle de 1878**

Brochure in-8° de 60 à 70 pages, sur beau papier, entièrement revue, corrigée et augmentée de plusieurs chapitres sur le curieux voyage de ces deux concitoyens,

Par **L. Monnet**.

Illustrée de 20 jolies vignettes par M. E. Déverin. Prix pour les souscripteurs, fr. 1 ; prix de librairie, fr. 1.25.

On peut se faire inscrire, soit verbalement, soit par écrit au Bureau du *Conteur Vaudois*, à Lausanne.

**Nous prions nos abonnés de l'étranger, qui n'ont pas encore réglé leur abonnement de l'année courante, de bien vouloir le faire dans la huitaine, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.**

**PIANOS GARANTIS**  
**J.-S. GUIGNARD et C°**

32, Grand-Saint-Jean, Lausanne.

Pianos des premières fabriques suisses, françaises et allemandes ; pianos système américain à cordes croisées de toute solidité ; son magnifique. Pianos d'occasion. — *Vente et location aux conditions les plus avantageuses.*

HARMONIUMS